

Réflexion pédagogique en 7 points à destination de l'équipe pédagogique et paramédicale

Année scolaire 2025-2026

Accompagnement des élèves à besoins spécifiques

Ecole fondamentale spécialisée libre mixte CLERFAYT

1. Référencement systématique des leçons dans le journal de classe/carnet de bord (références précises aux programmes)
  - péda
  - para (dans le cadre de la co-intervention)
  
2. Développement d'un projet de citoyenneté responsable : Le tri des déchets
  - péda
  - para (co-enseignement)
  
3. Réflexion commune autour des trois objectifs du futur plan de pilotage
  - péda
  - para
  
4. Mise à disposition hebdomadaire de trois leçons pour vérification pédagogique (math, français, éveil)
  - péda
  
5. Planification des matières selon une pédagogie de projet
  - péda
  
6. Vision partagée du Plan Individuel d'Apprentissages (PIA)
  - péda
  - para
  
7. Mise en place de la co-intervention (enseignant - logopède)
  - péda
  - para

**Réflexion stratégique/pédagogique à destination de l'équipe pédagogique et paramédicale**  
**(Année scolaire 2025-2026 - Accompagnement des élèves à besoins spécifiques)**

Chers Membres de l'équipe pédagogique et paramédicale,

Dans la perspective de renforcer l'accompagnement de nos élèves à besoins spécifiques et d'assurer une continuité pédagogique cohérente, inclusive et structurée, la direction vous informe des **axes de travail incontournables** qui seront sollicités à partir de la rentrée scolaire 2025-2026.

Ces axes s'inscrivent dans notre volonté de donner sens à nos pratiques pédagogiques tout en assurant une lisibilité claire du travail accompli auprès de chaque élève, en lien avec les attendus des programmes du SEGEC (formation du 07/04/25 et 08/04/25) et les objectifs de notre futur plan de pilotage.

---

### **1. Référencement systématique des leçons dans le journal de classe**

Dès la rentrée scolaire, chaque enseignant devra intégrer dans son journal de classe les **références précises aux programmes officiels du SEGEC** pour les disciplines suivantes : mathématiques, langue maternelle et éveil (au sens large du thème).

On vous rappelle que les programmes sont disponibles sur l'ESPACE MDP (site web école)

**Pour exemple : Mathématiques (P1-P2 - Programme SEGEC) :**

Leçon : Addition posée sans retenue

Référence programme : « Nombres et opérations - P1-P2 - Attendu : "Résoudre des additions posées sans retenue en mobilisant la stratégie appropriée (p.34)". »

Ce référencement permettra une meilleure traçabilité pédagogique et facilitera l'accompagnement ciblé des élèves.

---

## 2. Développement d'un projet de citoyenneté responsable : Le tri des déchets

Chaque classe développera un projet annuel lié à l'éducation à la citoyenneté responsable, axé sur la gestion et le tri des déchets.

**Objectifs visés :**

- Sensibiliser les élèves à l'impact environnemental de leurs actions.
- Acquérir des comportements écocitoyens concrets.
- Créer des outils visuels de tri dans la classe et l'école.

**Finalités :**

- Responsabilisation collective.
- Mise en pratique des compétences citoyennes.
- Contribution au projet d'établissement (un environnement propre au sein duquel il fait bon vivre)

**Attendus :**

- Participation active des élèves.
- Traces visibles du projet dans les classes.
- Évaluation formative collective du projet en fin de période.

---

## 3. Réflexion commune autour des trois objectifs du futur plan de pilotage

Chaque équipe (enseignante et paramédicale) mènera une réflexion autour des **trois objectifs prioritaires du plan de pilotage**, à articuler autour des réalités de terrain :

- **Objectif 1** : Améliorer les compétences fondamentales des élèves à besoins spécifiques.
- **Objectif 2** : Renforcer la collaboration pédagogique - paramédicale (Co-intervention)
- **Objectif 3** : Développer un projet de citoyenneté responsable : le tri des déchets

Une synthèse écrite des réflexions sera attendue avant fin octobre sur base de travaux collaboratifs en 2025-2026.

---

#### **4. Mise à disposition hebdomadaire de trois leçons pour vérification pédagogique**

Chaque enseignant tiendra à disposition **trois leçons hebdomadaires au choix**, permettant une **vérification pédagogique** par la coordination pédagogique et la direction, en lien direct avec les programmes du SEGEC.

Ces leçons devront être représentatives de la progression en cours en classe auprès de vos élèves.

---

#### **5. Planification des matières selon une pédagogie de projet**

Il est attendu que **chaque classe élabore une planification annuelle intégrant une pédagogie de projet**, en tenant compte :

- des besoins spécifiques des élèves,
- de leur niveau de connaissance, d'apprentissages
- et des compétences transversales à mobiliser pour chacun d'entre-eux.

Cette planification devra être jointe au projet de classe en début d'année scolaire. Anciennement appelé « Plan matière », cette planification devra donner une vision claire de ce que le Titulaire mettra en place au sein de sa classe de manière à construire savoir, savoir-faire et savoir-être auprès de chacun de ses élèves.

---

#### **6. Vision partagée du Plan Individuel d'Apprentissages (PIA)**

Le **PIA** fera l'objet d'un **travail collaboratif régulier** entre l'équipe pédagogique et l'équipe paramédicale afin de garantir :

- La cohérence des objectifs spécifiques.
- L'adéquation des aides mises en place.
- L'évaluation régulière des progrès.

Ludivine Halloy donnera en octobre une journée de formation sur le PIA

---

## 7. Mise en place de la co-intervention (enseignant - logopède)

Chaque titulaire de classe collaborera avec une logopède dans le cadre d'une **co-intervention hebdomadaire de 4 périodes**.

Une **présentation écrite** détaillant le **mode opératoire** choisi (alternance, coanimation, ateliers...) et les **objectifs pédagogiques visés** devra être transmise à la direction pour validation avant fin septembre.

### 💡 Qu'est-ce que la co-intervention ?

Le **co-intervention** (ou **enseignement en duo**) est une modalité pédagogique dans laquelle **deux professionnels de l'enseignement** (généralement un enseignant titulaire et un intervenant spécialisé, comme un logopède, un enseignant en remédiation ou un éducateur) **travaillent ensemble, dans la même classe, avec le même groupe d'élèves**, pour **co-construire, co-animer et co-évaluer** les apprentissages.

---

### 🎯 Objectifs de la co-intervention

- **Renforcer l'inclusion** des élèves à besoins spécifiques dans un cadre de classe spécifique
- **Diversifier les approches pédagogiques** pour répondre à une plus grande variété de profils d'apprenants.
- **Favoriser l'apprentissage de tous**, grâce à une meilleure différenciation et une attention accrue aux besoins particuliers grâce à l'aide de professionnels aidants.
- **Stimuler la collaboration professionnelle** entre enseignants et spécialistes, dans un esprit de complémentarité et de co-responsabilité.

---

### ✚ Formes possibles de co-intervention

La co-intervention pourra se décliner sous plusieurs **modalités**, selon les besoins du groupe et les objectifs visés. En voici quelques exemples :

### 1. Coanimation

→ Les deux intervenants animent ensemble la leçon, en se répartissant les rôles (exposé, exemples, gestion des questions...).

### 2. Enseignement parallèle

→ La classe est divisée en deux groupes, chaque enseignant prenant en charge une moitié pour aborder les contenus de manière différenciée.

### 3. Enseignement en ateliers tournants

→ Chaque professionnel anime un atelier, pendant que les élèves passent d'un groupe à l'autre selon une organisation précise.

### 4. Soutien ciblé dans la classe

→ L'enseignant titulaire mène la leçon principale pendant que le co-enseignant (logopède, par exemple) circule pour aider des élèves ciblés ou leur proposer des adaptations.

### 5. Enseignement en alternance

→ Les deux intervenants se relaient pour animer les différentes phases de la leçon.

---

## Clés de réussite de la co-intervention

---

**Planification conjointe** des séances (objectifs, rôles, modalités d'animation).

- **Communication fluide et régulière** entre les deux professionnels.
- **Partage de responsabilités** (ce n'est pas une relation hiérarchique, mais bien un partenariat collaboratif).
- **Évaluation conjointe** des progrès des élèves, en particulier ceux à besoins spécifiques.

---

### ■ Exemple dans le cadre de notre école

**Ex : Titulaire Maturité 3 + Logopède :**

- **Objectif de la séance** : Renforcer la compréhension des consignes écrites en mathématiques.
- **Modalité choisie** : Ateliers tournants (1 groupe en lecture dirigée avec la logopède, 1 groupe en application autonome, 1 groupe en manipulation avec le titulaire).
- **Durée** : 2 périodes par semaine.

- **Avantage** : Les élèves bénéficient d'un accompagnement plus ciblé sans être sortis de la classe, ce qui favorise l'appartenance au groupe classe et la volonté de réussir le défi proposé au sein de son groupe.
- 

Nous espérons pouvoir compter sur votre engagement professionnel, votre créativité et votre rigueur pour mener à bien ces projets, au sein de notre enseignement spécialisé, au bénéfice direct de nos élèves à besoins spécifiques.

La Direction reste à votre disposition pour toute précision ou soutien dans la mise en œuvre de ces 7 points stratégiques.

Avec nos salutations les plus dévouées,

**La Direction & La Coordination pédagogique**